

ais pas venu cette fois, demander l'aumône. Mais dans l'intérêt de mes concitoyens, je veux les engager à faire quelque chose qui soit à la fois pour eux, un placement lucratif, pour nous, une œuvre de charité, et pour leur pays, un acte de patriotisme ! Tels sont les motifs de ma visite.

— A mon âge, Monseigneur, je ne puis songer à aller spéculer sur les terrains à Manitoba. Toutefois, ce que vous me dites m'intéresse ; je mets mille piastres à votre disposition ; je veux devenir propriétaire dans votre province.

— Merci, mille fois merci !

Et le dévoué prélat se retira pour reprendre sa course à travers la grande cité et aller frapper à d'autres portes.

— Je veux devenir propriétaire dans votre province avait dit M. Berthelet. Mais il ne s'était ainsi exprimé que pour cacher aussi longtemps que possible ses charitables projets.

A quelques temps de là, Mgr. Taché recevait la copie d'un codicille par lequel le promoteur de tant d'œuvres pieuses légua à parts égales, au collège et à la communauté des Sœurs Grises de Saint-Boniface, cette somme de mille piastres, ou les terrains provenant de son offrande.

Selon l'intention du généreux donateur, Mgr. l'Archevêque de St-Boniface fit deux parts des mille piastres. Aux cinq cents piastres revenant au collège, il en ajouta cinq cents autres. Puis, avec cette somme, Sa Grandeur acquit une propriété à quelque distance de sa cathédrale, tout près de l'endroit où le pont Louise traverse maintenant la Rivière Rouge.

Il y a quelques semaines ces mêmes terrains étaient revendus au prix énorme de quatre-vingt mille piastres — lequel argent, converti en un fonds permanent, rapportera au collège des revenus annuels suffisants pour lui permettre d'équilibrer son budget sans le secours d'autrui — c'est-à-dire de Monseigneur.

En 1871, le collège de St-Boniface était une bien modeste construction en bois, très étroite, avec des revenus plus modestes encore. Depuis, M. Berthelet est disparu, laissant après lui ses œuvres. L'humble établissement a fait place à un élégant édifice, dont le toit ardoisé, émergeant au-dessus des grands arbres qui l'entourent, semble appeler vers lui la jeunesse, et contempler avec ravissement les transformations qui s'opèrent chaque jour dans cette plaine dont il est l'un des principaux ornements. Une riche dotation assure maintenant l'avenir de cette institution — notre espoir et notre orgueil — chère au cœur de notre digne archevêque.

Voilà ce qu'ont pu faire dix ans de dévouement, la prévoyance et l'esprit de sacrifice.

La part de M. O. I. Berthelet dans cette œuvre ne pouvait être laissée dans l'oubli. Il convenait à une voix de Manitoba de la publier. C'est en accomplissement de ce devoir que je suis venu le dire ici, au beau milieu de la cité qui possède ses cendres, et ses bienfaits, et notre gratitude. — T. A. BERNIER.

La main de Dieu. — A Wavignies, canton de Breteuil, France, un individu, échauffé par le vin, les mauvais journaux et les impiétés, dit à l'un de ses convives : "Donne moi la croix je vais la jeter dans le poêle." Et s'emparant de cette croix, il veut accomplir son sacrilège. Cependant le poêle était trop petit pour

recevoir ce crucifix ; alors en poussant des blasphèmes et des rires, il casse les jambes du Christ et fait entrer la croix dans le poêle.

Le lendemain matin, il part pour son commerce (il était marchand de hareng), et, le soir, comme il s'en revenait, il rencontre un des amis de la veille, et, en passant devant le calvaire, il se trouve mal, tombe ; — l'ami le relève. "On me coupe les jambes !" s'écrie-t-il. Vainement on cherche à le calmer, il souffrait horriblement ; l'ami le traîne au village le plus proche ; il passa la nuit sans dire d'autres paroles que celle-ci : "On me coupe les jambes !" — Et, le lendemain soir, à l'heure même où il avait commis son crime, il expira. Personne ne démentira ce fait, qui a jeté toute la population dans la stupeur.

Un bon "Pater." — Une famille riche eut le malheur de perdre en un seul jour et son chef et sa fortune. Peu de temps après, la pauvre mère en était réduite à ne pouvoir donner à sa petite fille, âgée à peine de six ans, que du pain sec à déjeuner, du pain sec à diner, et du pain sec à souper. Le soir elle fit mettre cette chère enfant à ses genoux, et lui dit de réciter sa prière.

La petite Angastine commença : "Notre Père qui êtes aux cieux que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez nous aujourd'hui notre pain de chaque jour..." Ici elle s'arrêta, et elle dit à sa mère : "Maman, est-ce que je ne pourrais pas demander quelque chose pour manger avec le pain ?"

— Mais, oui : répondit la mère en essayant une larme furtive.

Alors la petite reprend ingénument : "Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, et donnez-nous quelque chose pour manger avec notre pain, etc., etc."

Le lendemain, le misérable dont la malhonnêteté avait ruiné cette heureuse famille, poussé par les remords de sa conscience, vint apporter cinq mille francs à la pauvre veuve, et il lui promit de lui rembourser dans peu le montant de sa dette qui s'élevait à une vingtaine de mille francs. *Notre Père qui êtes aux Cieux*, avait entendu la prière de cette charmante enfant, et il l'avait exaucée. — ALBERT DE LA FORÊT.

Nécrologie.

M. F. VEZINA

Nous apprenons avec le plus profond chagrin la mort de M. François Vézina, caissier de la Banque Nationale, arrivée ce matin à 5 heures (25 janvier).

La maladie surprenait il y a huit jours ce respectable citoyen au milieu de ses occupations ordinaires. Robuste, ayant toujours joui d'une santé de fer malgré ses immenses travaux, l'éminent caissier de la Banque Nationale devait, suivant toutes les prévisions humaines, fournir une carrière beaucoup plus longue et dépasser soixante-trois ans. C'est été sans doute le vœu de nos concitoyens qui aimaient tant cette belle et noble figure française, le type du gentilhomme et du patriote.

Aussi nous considérons la mort de M. F. Vézina comme une perte nationale, tant à cause du prestige qu'il a su jeter pendant sa courte carrière sur le nom canadien-français, que par les services nombreux qu'il a rendus à ses compatriotes. Notre journal n'a pas été oublié dans la distribution de ses faveurs, et c'est un devoir de reconnaissance pour nous que de lui rendre ce témoignage.